

Assemblée municipale

Assemblée municipale, lundi 14 décembre 2009, à la Halle de gymnastique de Bévillard, à 20h00.

ORDRE DU JOUR

1. Budget 2010 : quotité, taxe immobilière, taxe des chiens, taxe des pompes, taxe des ordures ;
2. Vérification des comptes : nommer la fiduciaire chargée de vérifier les comptes communaux ;
3. Nommer le/la vice-président(e) des assemblées ;
4. Commission de gestion et de finances : nommer les membres de cette commission pour une durée de 4 ans (législature 2010-2013) ;
5. Ecole secondaire
 - a) accepter la modification des articles 2 et 14 du Règlement d'organisation du syndicat scolaire de l'école secondaire du Bas de la Vallée en vue de gérer les modules de l'école à journée continue par ce syndicat ;
 - b) accepter la nouvelle dépense brute périodique de CHF 150'000.- relative à la mise sur pied des modules de l'école à journée continue ;
6. Divers.

Conformément à l'article 93 de la Loi sur les communes, un recours en matière communale, contre les décisions de l'Assemblée, peut être formé dans les **30 jours** après l'Assemblée auprès du *Préfet du district de Moutier, Rue du Château 13, 2740 Moutier.*

2735 Bévillard, le 4 novembre 2009

Conseil municipal